



LA FRACTURE TERRITORIALE EN ILE-DE-FRANCE

SYNTHÈSE

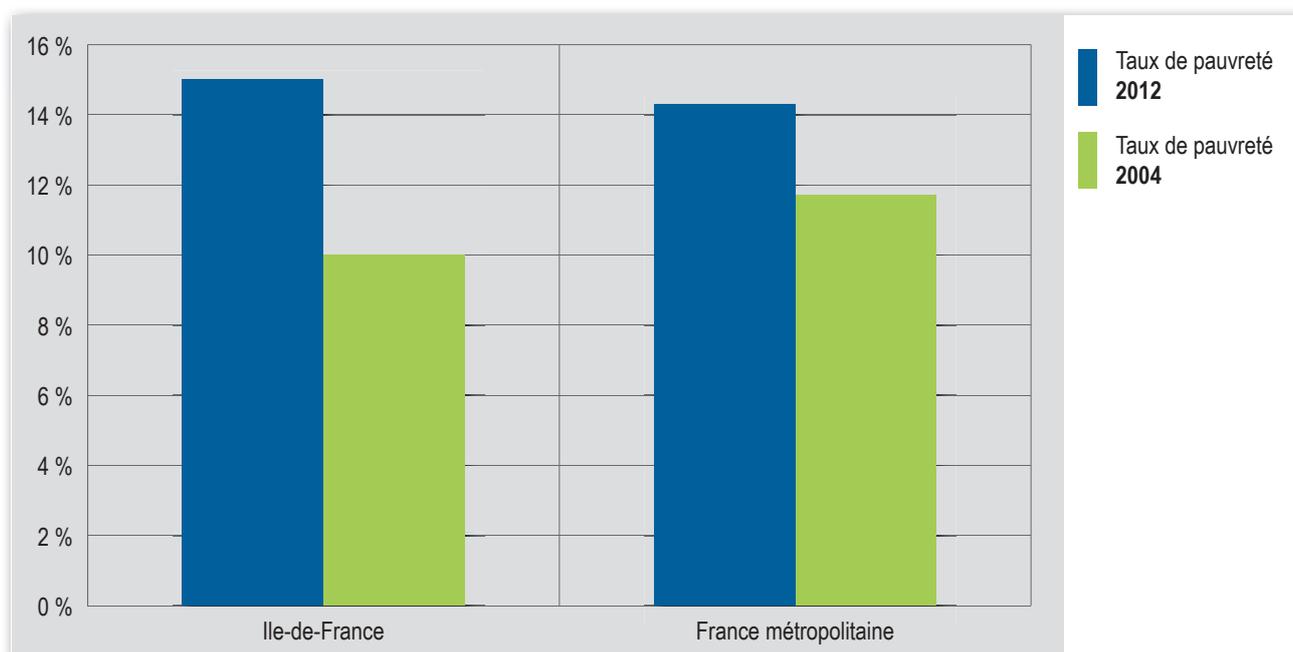
FÉVRIER 2016



La région Ile-de-France regroupe 8 départements, 1 281 communes et 12 millions d'habitants. C'est la première région économique de France avec un PIB qui représente 31 % de la richesse nationale mais c'est aussi la région la plus inégalitaire. Elle rassemble à la fois les personnes les plus riches mais aussi les plus pauvres de notre pays. Le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés est cinq fois supérieur à celui des 10 % des ménages les plus modestes.

15 % des ménages (soit 1,8 million de personnes) disposent de moins de 990 € par mois par unité de consommation. La moitié d'entre eux, soit 900 000 personnes, vit avec moins de 750 € par U.C.

En 8 ans, de 2004 à 2012, la proportion des ménages pauvres en Ile-de-France a augmenté deux fois plus vite qu'en France métropolitaine (+ 5 points contre + 2,6 points).



LES INÉGALITÉS S'ACCROISSENT

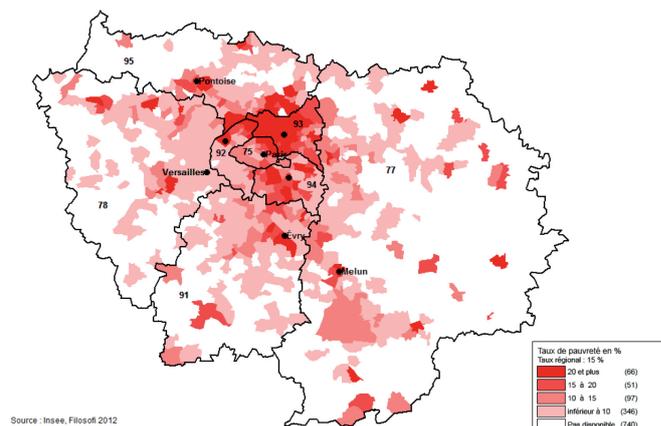
Dans tous les départements de la région, **les revenus fiscaux des 10 % des ménages les plus modestes ont moins progressé au cours des dix dernières années que le revenu médian du département à l'exception de Paris et des Hauts-de-Seine**. De plus, cette progression est particulièrement faible dans les départements aux revenus les moins élevés.

De ce fait, l'écart de revenu entre les différents départements de la région Ile-de-France s'est aggravé : le revenu fiscal médian de Seine-Saint-Denis qui se situait à 72 % du revenu médian de la région en 2002 n'est plus qu'à 68 % en 2012.

De même, **le revenu des 10 % des ménages les moins aisés de Seine-Saint-Denis ne représente plus que 18 % du revenu médian de la région en 2012 contre 20 % en 2002**. L'évolution est la même pour les autres départements aux revenus les plus faibles.

UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES PAUVRETES

Les populations les plus aisées et celles disposant des ressources les plus faibles ne se mélangent pas et vivent en des lieux nettement différenciés.



La pauvreté est fortement concentrée en Seine-Saint-Denis et dans le nord-est de Paris. Elle l'est également dans une partie du Val-de-Marne et certaines villes bien spécifiques des autres départements.

La Seine-Saint-Denis est le département le plus touché : sur les 273 communes de plus de 11 000 habitants que compte la région Ile-de-France, 22 des 36 communes de ce département se classent parmi les 50 communes les plus pauvres de la région.

L'ÉCART ENTRE LES COMMUNES S'ACCROÎT

La situation des communes pauvres se dégrade au fil du temps. Dans les 10 communes aux revenus les plus faibles de chaque département, les revenus médian et du 1^{er} décile ont moins progressé que ceux du département au cours de la dernière décennie.

Cette dégradation se constate aussi au niveau du nombre de personnes touchées par la pauvreté. Le nombre de personnes en situation de précarité augmente beaucoup plus dans les communes et départements les plus défavorisés, alors qu'elles y étaient déjà les plus nombreuses.

Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé systématiquement beaucoup plus vite dans les dix communes les plus pauvres des 8 départements franciliens que dans l'ensemble du département. Ainsi, dans les Yvelines ou dans les Hauts-de-Seine, entre 2007 et 2011, la progression du nombre des demandeurs d'emploi a été supérieure de 60 % dans les dix villes les plus pauvres comparée à la progression moyenne enregistrée dans ces départements.

Il en est de même pour le nombre d'allocataires du RSA qui progresse significativement plus vite dans les communes les plus pauvres que dans l'ensemble des départements. Le taux de progression de 2009 à 2014 est de 5 à 6 points dans les villes pauvres contre 3 points pour l'ensemble de la région.

LE DÉSÉQUILIBRE TOUCHE AUSSI LES ENFANTS

Le taux de pauvreté des enfants franciliens était de 24,3 % en 2013 contre 22 % quatre ans auparavant, soit une hausse de 2,3 points. Cette hausse pour la même période est de 4 points en Seine-Saint-Denis. Elle affecte essentiellement les territoires déjà fragilisés de l'ensemble des 8 départements.

Cette situation de pauvreté infantile a un impact direct sur leur santé (malnutrition, obésité) et sur le taux d'échec scolaire (cf. rapport de l'inspection académique Grande pauvreté et réussite scolaire de mai 2015). Ainsi, c'est le futur même des enfants vivant dans ces lieux de pauvreté qui se trouve hypothéqué.

UNE OFFRE DE LOGEMENTS RÉELLEMENT ACCESSIBLES TROP DÉSÉQUILIBRÉE

Dans le contexte de crise aigüe du logement social francilien, les fractures géographiques sont particulièrement marquées par une concentration des logements sociaux sur des territoires défavorisés. L'application de la loi SRU a certes permis un décollage de la construction de logements sociaux dans certaines communes, mais accuse encore du retard par rapport à l'objectif fixé, notamment dans les communes aisées. Malgré la loi, les inégalités entre les communes les plus riches et les plus pauvres ont continué d'augmenter.

Le ratio logements locatifs sociaux/résidences principales est inversement proportionnel au niveau de revenus des habitants des communes et va de 4,5 % au-dessus de 35 000 € de revenu disponible à 47,5 % pour un revenu inférieur à 15 000 €.

Cette absence d'équité et de solidarité territoriale pour la prise en compte de la pauvreté est la cause première des fractures économiques et sociales constatées sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

La réalisation de l'objectif SRU (atteinte d'un niveau de 20 à 25 % de logements locatifs sociaux dans les communes se situant en dessous de ce niveau), et le maintien du niveau actuel pour les communes se situant au-dessus), permettrait **une augmentation du parc de logements sociaux d'environ 190 000 unités** (NB : 189 000 pour les communes de plus de 11 000 habitants).

La réalisation de cet objectif paraît en contradiction avec le rythme de construction constaté entre janvier 2012 et janvier 2014 dans les communes les plus riches, puisqu'à ce rythme il faudrait :

- 19 ans aux communes aux revenus compris entre 20 000 et 25 000 € pour réaliser leur objectif de 70 000 logements
- 30 ans aux communes aux revenus compris entre 30 000 et 35 000 € pour réaliser leur objectif de 50 000 logements
- ... et près de 200 ans aux communes aux revenus supérieurs à 35 000 € pour réaliser leur objectif de 42 000 logements !

De plus, **les logements sociaux actuellement construits ne sont pas adaptés au profil des demandeurs** : selon la Cour des comptes, en 2014, « les logements très sociaux (PLAI) ne représentent que 25 % des logements financés en Ile-de-France et moins de 30 % à Paris alors que 70 % des demandeurs y sont éligibles. »

UN HÉBERGEMENT D'URGENCE EN FORTE PROGRESSION ET CONCENTRÉ SUR LES TERRITOIRES DÉFAVORISÉS

La DRIHL précise que « chaque jour en Ile-de-France, le dispositif d'hébergement et de logement adapté financé par l'État accueille 75 000 personnes sans domicile et en situation de détresse sociale, avec une forte concentration des capacités d'hébergement en Seine-Saint-Denis et dans le nord-est de Paris, ainsi que dans les communes les plus pauvres des autres départements. »

Le Secours Catholique, à travers cette étude, veut alerter les pouvoirs publics sur le risque majeur de déchirure du tissu social encouru par la région Ile de France. Présents au quotidien auprès des personnes en difficulté, les bénévoles ressentent cet enracinement et ce durcissement des pauvretés dans certains lieux au fil des années et mesurent l'étendue des détresses qui en découlent. Cette étude ne se prétend pas exhaustive mais montre bien que sans changement radical dans la politique d'aménagement de notre territoire francilien, les actions de réparation menées par l'action sociale publique et associative seront de plus en plus insuffisantes à pallier les déséquilibres qui ne cessent de s'accroître.

Le Secours Catholique souhaite, à travers les propositions qu'il formule, apporter sa contribution à la réflexion et au débat qu'il est indispensable d'ouvrir sur cette question essentielle.

LES DEMANDES DU SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

1. Le Secours Catholique Caritas France se félicite des travaux en cours pour la création d'un Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) mais demande que ce schéma intègre un plan de construction de logements réellement accessibles aux personnes les plus pauvres (PLAI et super PLAI) représentant au moins 40% des 35 000 nouveaux logements sociaux qui devraient être ouverts chaque année en Ile-de-France.
2. Afin de rééquilibrer les territoires de la région, ces nouveaux logements sociaux devraient être essentiellement réalisés dans les communes les plus favorisées au plan économique.
3. Une attention particulière devra être portée à une répartition équilibrée des constructions de logements sociaux sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter la création de nouveaux îlots de pauvreté par une concentration trop forte de ces constructions dans certains quartiers. Des objectifs ambitieux de préemption et de rénovation d'habitats anciens devraient être associés au SRHH pour la création diffuse de logements sociaux, en particuliers dans les communes carencées.
4. L'expérimentation de l'encadrement des loyers initiée à Paris devrait être élargie aux territoires les plus défavorisés de la région afin d'en mesurer pleinement les effets.
5. Afin d'articuler les objectifs de rééquilibrage de l'offre de logements du Grand Paris avec le SRHH et de veiller à son bon déploiement, une instance de pilotage de ce schéma dotée d'une autorité effective devrait être créée.
6. Un observatoire chargé de mesurer chaque année l'évolution de l'équilibre territorial de l'Ile-de-France, composé de représentants de l'État, de la région et du secteur associatif devrait être constitué.



SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

Espace Ile-de-France

Tél. : 01 45 49 52 45

espace.iledefrance@secours-catholique.org

www.secours-catholique.org